

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 295

10 février 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Aicha & Rachid S.à r.l. | 14126 | Index Luxembourg S.A. Holding | 14153 |
| Aicha & Rachid S.à r.l. | 14130 | ING PFCE Middle Holdco S.à r.l. | 14150 |
| Aldebaran S.A. | 14157 | Investitori Associati II S.A. | 14123 |
| Amsterdam Water Holdings S.à r.l. | 14130 | IT 2 Sàrl | 14154 |
| Automatika S.à r.l. | 14135 | I-TEK S.E. | 14123 |
| Automatika S.à r.l. | 14149 | Jopsa S.A. | 14118 |
| BUREAU D'ETUDES BOYDENS Luxem- bourg S.à r.l. | 14157 | Kopstal Real Estate S.E. | 14123 |
| Café Am Forum s.à r.l. | 14159 | Litoprint S.A. | 14155 |
| Cedobar 3 S.à r.l. | 14135 | Logiparts S.A. | 14117 |
| Cluny S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial | 14159 | LSRC II S.à r.l. | 14153 |
| Cranberry Investment 2 S.à r.l. | 14156 | Marine Charter Gesellschaft (Luxemburg) A.G. | 14117 |
| Cranberry Investment S. à r.l. | 14155 | Mattun GmbH | 14150 |
| Creative Laser Wood S.A. | 14131 | Mominvest S.A. | 14158 |
| Dragonera S.A. | 14150 | Moody S.à r.l. | 14125 |
| Elster Group S.E. | 14157 | Moody S.à r.l. | 14126 |
| European Life Settlements Investments S.à r.l. | 14155 | MRIF Luxembourg Investments S.à r.l. ... | 14159 |
| European Life Settlements Management Sàrl | 14154 | Musca S.A. | 14158 |
| Eurosecur Immobilière S.A. | 14159 | NATEBO (Luxembourg) S.A. | 14136 |
| Fastum S.à r.l. | 14118 | NG Luxembourg S.A. | 14153 |
| Gamma Re | 14126 | Osborne & Moore S.A. | 14123 |
| Griffin Development S.à r.l. | 14131 | Renewal (SPF) S.A. | 14114 |
| Griffin High Street S.à r.l. | 14135 | Sàrl Wilmes & Söhne | 14160 |
| Griffin Investments Partners Holding S.à r.l. | 14130 | Soim S.A. | 14159 |
| Haxo S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial | 14155 | Spectrum Immobilière S.A. | 14154 |
| Health and Learn Holding S.A. | 14122 | Tamara Two S.à r.l. | 14158 |
| Health and Learn Holding S.A. | 14122 | Tamara Two S.à r.l. | 14158 |
| Holding Six S.A.H. | 14156 | Valartis Fund Advisory | 14149 |
| Idia S.A. | 14125 | Vienada Investments S.à r.l. | 14135 |
| | | Voyages Emile WEBER s.à r.l. | 14156 |
| | | Wellington Global Commodities S. à r.l. | 14130 |

Renewal (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 150.552.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, le dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- TRIPLE F LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques)

représentée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt.

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.c. le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685,

2.- FFF LIMITED, société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, bonadie Street,

représentée par Monsieur Didier KIRSCH, prénommé,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire Emile Schlessler, prénommé, de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C. le 16 mai 2007, LAC/2007 /8689.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "RENEWAL (SPF) S.A."

La société présentement constituée est plus particulièrement régie par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et par les présents statuts.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif - à l'exclusion de toute activité commerciale - l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers - le tout au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière - et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenues en compte - le tout tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôts, bons de caisse et les effets de commerce

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- TRIPLE F LIMITED, prénommée Cinquante actions | 50 |
| 2.- FFF LIMITED, prénommée cinquante actions | 50 |
| Total: cent actions | 100 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mil dix

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000.00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateurs, et ce pour une durée de SIX(6) ans:

Maître André ARDOIN, avocat, né le 12 septembre 1922 à Vincennes (France), demeurant à CH-1204 GENEVE (Suisse), 4 rue des Granges.

Madame Rosa-Maria CRAMARO, née le 20 octobre 1948 à Zurich (Suisse), demeurant à CH-1204 GENEVE (Suisse), 4 rue des Granges.

Maître René MERKT avocat, né le 15 octobre 1933 à Genève (Suisse), demeurant professionnellement à CH-1211 GENEVE (Suisse), 15 rue du Général-Dufour.

Monsieur Claude FABER, expert-comptable, né le 20 décembre 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt

2.- Est nommé Président du Conseil d'Administration pour une durée de SIX (6) ans:

Maître André ARDOIN, avocat, né le 12 septembre 1922 à Vincennes (France), demeurant à CH-1204 GENEVE (Suisse), 4 rue des Granges.

3.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de SIX (6) ans:

Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, né le 9 février 1964 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt.

4.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 17 Boulevard Roosevelt.

Sur demande expresse du notaire instrumentant, les parties comparantes déclarent avoir pris connaissance des dispositions de l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), dont le contenu est le suivant:

" **Art. 3.** (1) Est un investisseur éligible au sens de la présente loi toute personne suivante,

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

(2) Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs."

et déclarent remplir les conditions d'application de la dite disposition respectivement de la dite loi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kirsch, Wersandt.

Enregistré à Redange/Attert, Le 24 décembre 2009. Relation: RED/2009/1442. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 12 janvier 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010012502/172.

(100005632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Logiparts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 44.637.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 8 janvier 2010 que:

L'assemblée constate la démission de:

- Mademoiselle BRUCKER Isabelle, administrateur de société, née le 25 octobre 1975 à Thionville (France), demeurant à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid, de son poste d'administrateur.

L'assemblée élit en son remplacement:

- Monsieur BOUTBOUL Laurent, administrateur de société, né le 14 février 1964 à Paris (France), demeurant à F-75007 PARIS, 39 Avenue de Breteuil.

Il reprendra le mandant en cours jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Suite à ce changement, le conseil d'administration se composera désormais comme suit:

- Monsieur BOUTBOUL Laurent, administrateur de société, né le 14 février 1964 à Paris (France), demeurant à F-75007 PARIS, 39 Avenue de Breteuil.

- Monsieur THIBAL Sébastien, administrateur de société, né le 21 février 1976 à Perpignan (France), demeurant à L-1420 Luxembourg, 117 Avenue Gaston Diderich.

- Monsieur PROST-OLLER Michel, administrateur de société, né le 1^{er} février 1943 à Oran (Algérie), demeurant à F-75017 PARIS, 99 rue de Rome.

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010012543/28.

(100005943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Marine Charter Gesellschaft (Luxemburg) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 57.027.

—
Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 28 décembre 2009 à 18 heures

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de procéder à la démission de l'administrateur délégué, Monsieur Dirk MARTENS;
- d'accepter la démission de Messieurs Clive GODFREY et Jean-Pierre HIGUET de leurs mandats d'administrateurs de la Société;

- de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires de la Société:

* Monsieur Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), demeurant professionnellement au 128 boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

* Monsieur Daniele MARAZZA, né le 29 novembre 1967 à Locarno (Suisse), demeurant 0905 Singapore, Suntec Tower Four, Temasek Boulevard, 6, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

- de reconduire Monsieur Stéphane BIVER dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

- de reconduire dans son mandat de commissaire aux comptes la société DATA GRAPHIC S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010012558/26.

(100005690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Fastum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Kemal AKYEL

Gérant

Référence de publication: 2010013340/13.

(100006580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Jopsa S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 46.587.

L'an deux mil neuf, le trente novembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JOPSA S.A" avec siège social à Hobscheid, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 21 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 179 du 6 mai 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2516 du 6 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Séverine GERMINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre-Philippe van INNIS, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Déclarer que la société est composée d'un seul actionnaire et procéder à la refonte totale des statuts pour avoir des statuts d'une société anonyme unipersonnelle.

2) Accepter la démission de:

- SOLIDAL GROUP S.A. une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Hobscheid (RCS Luxembourg B 32243),

- Monsieur Albert AFLALO, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, en leur qualité d'Administrateurs de la société.

3) Confirmer Monsieur Pierre-Philippe van INNIS, en qualité de seul Administrateur et d'Administrateur délégué de la société.

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend note que la société est composée d'un seul actionnaire.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter la décision ci-avant et pour avoir des statuts d'une société anonyme unipersonnelle.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Titre 1^{er} . Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "JOPSA S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Hobscheid.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- La commercialisation et distribution de produits et services,
- la prestation de conseils techniques et plannings de chantiers,
- la prestation de conseils en management, organisation du travail, en informatique et en ressources humaines,
- l'achat, la vente, la location, la gestion et l'expertise de biens immobiliers.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet:

la fabrication, l'achat, la vente, la représentation, l'importation, l'exportation, le placement, la location, la sous-location et le leasing de tous matériaux, produits, matières premières et matériels de construction;

la prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession et la concession de tous brevets, licences, marques, procédés et know-how.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille deux euros (54.002.- EUR) représenté par mille sept cent quarante-deux (1.742) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives et notamment la loi du 22 décembre 2006.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- SOLIDAL GROUP S.A. une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Hobscheid, anciennement dénommée AMES HOLDING S.A. (RCS Luxembourg B 32.243),
 - Monsieur Albert AFLALO, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,
- en leur qualité d'Administrateurs de la société, et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Ces personnes avaient été nommées en qualité d'administrateurs lors de l'assemblée générale des actionnaires le 4 février 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer en tant qu'Administrateur unique et d'Administrateur délégué de la société:

Monsieur Pierre-Philippe van INNIS, administrateur de sociétés, né à Uccle le 20 novembre 1963, demeurant au 13, rue Jean-Pierre Beicht, à L-1226 Luxembourg,

son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2015.

Il a les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. AFLALO, S. GERMINI, P.-P. van INNIS, G. LÉCUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51595. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LÉCUIT.

Référence de publication: 2010012457/218.

(100005947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Health and Learn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.437.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2010013341/10.

(100006576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Health and Learn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.437.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2010013342/10.

(100006575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Osborne & Moore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 25.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Pour la société OSBORNE & MOORE S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010013343/14.

(100006573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**I-TEK S.E., Société Européenne,
(anc. Kopstal Real Estate S.E.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 99.569.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour I-TEK S.E. (anc. KOPSTAL REAL ESTATE S.E.), Société Européenne

Experta Luxembourg, Société Anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010013344/14.

(100006572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Investitori Associati II S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 52.325.

L'an deux mil neuf, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée "INVESTITORI ASSOCIATI II S.A." avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 52.325.

Ladite société a été constituée par acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 27 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 605 du 28 novembre 1995.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 29 novembre 2000, publié au Mémorial C n° 492 du 29 juin 2001.

L'assemblée est présidée par M. Dominique AUDIA, employé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Christophe VELLE, employé, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Valentina DADDA, employée, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Toutes les actions étant nominatives, les actionnaires nominatifs figurant au Registre des actions nominatives ont été avisés par lettres recommandées à la poste en date du 26 novembre 2009

Les numéros justificatifs se trouvent déposés sur le bureau aux fins d'inspection par l'assemblée. La société n'a plus d'obligations en circulation.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une Société Holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui de Société de Participations Financières avec effet au 01.10.2009, modification en conséquence de l'objet social et suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant;

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social."

3. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de: "Investitori Associati II S.A."";

4. Divers."

III.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les 11.700 (onze mille sept cents) actions de catégorie A et les 100 (cent) actions de catégorie B en circulation,

8.300 actions de catégorie A et 100 actions de catégorie B sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

IV.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix présentes, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une " Société Holding" défini par la loi du 31 juillet 1929,

mais celui de d'une "Société de Participations Financières", avec effet comptable et fiscal au 1^{er} octobre 2009,

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide également, pour autant que de besoin, de supprimer toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding dans les statuts de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation

d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social."

Troisième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier également l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de: "Investitori Associati II S.A."";

Clôture de l'assemblée:

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: D. AUDIA, Ch. VELLE, V. DADDA, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 10 décembre 2009, LAC/2009/53444: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012486/112.

(100005473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Idia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 81.739.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013345/10.

(100006567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Moody S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.471.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010013346/13.

(100006562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Moody S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.471.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010013347/13.

(100006559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Aicha & Rachid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 6, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 55.841.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010013348/13.

(100006555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Gamma Re, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 35.415.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Gamma Re S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 35.415, incorporated on 23 November 1990, published in the Luxembourg Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 163 dated 4 April 1991 and which articles of association have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 September 2005, published in the Luxembourg Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 156 dated 23 January 2006 (the "Company").

The meeting is presided by Jean-François FINDLING, with professional address at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. The chairman has appointed as secretary Carole SOUDIER, with professional address at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Jérémy MUSZKATBLIT, with professional address at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (the "Bureau").

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares and the meeting records that:

I.- The shareholders of the Company are present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 70.692 (seventy thousand six hundred ninety-two) shares representing the whole share capital of the Company is represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders of the Company have been beforehand informed.

III.- The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Acknowledgement of the resolution of the Luxembourg Finance Minister to withdraw the Company's reinsurance license;

3. Acknowledgement of the opening of the voluntary liquidation of the Company;

4. Acknowledgement of the appointment of Alter Domus S.à r.l. as liquidator of the Company and approval to grant Alter Domus S.à r.l. with all necessary power to undertake the liquidation procedure of the Company, and notably a signature power on the bank accounts of the Company;

5. Acknowledgement of the termination of the mandates of the members of the board of directors of the Company and approval to grant them with discharge for the performance of their mandates; and

6. Acknowledgement of the termination of the mandate of the independent external auditor of the Company and approval to grant it with discharge for the performance of its mandate.

After deliberation, the shareholders of the Company passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution:

It is resolved by the shareholders of the Company to waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders of the Company acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders of the Company within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution:

It is acknowledged by the shareholders of the Company that by a decision dated 11 November 2009 the Luxembourg Finance Minister, in accordance with article 100-6 of the law dated 6 December 1991 related to the insurance sector as amended (the "Law"), has resolved to withdraw the Company's reinsurance license (the "Withdrawal").

Third resolution:

It is acknowledged by the shareholders of the Company that subsequently to the Withdrawal, the Commissariat Am Assurances (the "CAA"), by a decision dated 11 November 2009 (the "Decision"), has resolved to open the voluntary liquidation of the Company (the "Opening of the Liquidation").

Fourth resolution:

It is acknowledged by the shareholders of the Company that the CAA in its Decision has also resolved to appoint Alter Domus S.à r.l., a Luxembourg company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

It is resolved by the shareholders of the Company in this respect to grant the Liquidator with all necessary powers in respect of the Liquidation and notably with the powers as provided for by articles 144 and 145 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law").

It is further resolved by the shareholders of the Company that the Liquidator will notably be empowered to:

- represent the Company during the liquidation proceedings, to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company in kind or in cash to the shareholders of the Company at any time during the liquidation proceedings; accomplish any act provided for in article 145 of the Company Law without having the prior approval of the shareholders of the Company and notably contribute the assets of the Company to other companies;

- withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments;

- without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises; and

- under his sole responsibility, delegate his powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

It is then resolved by the shareholders of the Company that the Liquidator will also be granted with signature power on the bank accounts of the Company.

Fifth resolution:

Subsequent to the Opening of the Liquidation, it is acknowledged by the shareholders of the Company that the mandates of the members of the board of directors of the Company are terminated.

In this respect, it is resolved by the shareholders of the Company to give full discharge, up to this date, to the members of the board of directors for the accomplishment of their mandates.

Sixth resolution:

Subsequent to the Opening of the Liquidation, it is acknowledged by the shareholders of the Company that the mandate of the independent external auditor of the Company is terminated.

In this respect, it is resolved by the shareholders of the Company to give full discharge, up to this date, to the independent external auditor of the Company for the accomplishment of its mandate, subject to its continuation of its audit and control on the 2008 Company's annual accounts and for the period beginning on 1st January 2009 and ending 11 November 2009.

There being no further items on the Agenda, the chairman adjourns the meeting.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Gamma Re S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.415, constituée en date du 23 novembre 1990 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 163 daté du 4 avril 1991 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte notarié dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 septembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 156 daté du 23 janvier 2006 (la "Société").

La séance est présidée par Jean-François FINDLING, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Carole SOUDIER, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. L'assemblée a choisi en tant que scrutateur Jérémy MUSZKATBLIT, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (le "Bureau").

Le Bureau ayant été constitué, le président a déclaré et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires de la Société sont présents ou représentés et que le nombre d'actions détenus par eux est inscrit sur une liste de présence. Cette liste et les procurations signées par les comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de cette liste de présence que les 70.692 (soixante-dix mille six cent quatre-vingt-douze) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Prise de connaissance de la décision du Ministre des Finances Luxembourgeois de retirer l'agrément de la Société pour faire des opérations de réassurances;
3. Prise de connaissance de l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société;
4. Prise de connaissance de la nomination d'Alter Domus S.à r.l. en tant que liquidateur de la Société et approbation de la délégation des pouvoirs nécessaires pour entreprendre la procédure de la liquidation de la Société et notamment un pouvoir de signature sur les comptes en banque de la Société;
5. Prise de connaissance de la fin des mandats des membres du conseil d'administration de la Société et approbation de leurs donner décharge pour l'exécution de leurs mandats; et
6. Prise de connaissance de la fin du mandat du réviseur d'entreprises de la Société et approbation de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

Après délibération, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est décidé par les actionnaires de la Société de renoncer à leurs droits de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les actionnaires de la Société reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du

jour et considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition des actionnaires de la Société dans un délai suffisant afin de permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est pris connaissance par les actionnaires de la Société que par une décision datée du 11 novembre 2009 le Ministre des Finances Luxembourgeois, conformément à l'article 100-6 de la loi du 6 décembre 1991 relative au secteur des assurances telle que modifiée (la "Loi"), a décidé de retirer l'agrément de la Société pour faire des opérations de réassurances (le "Retrait").

Troisième résolution:

Il est pris connaissance par les actionnaires de la Société que suite au Retrait, le Commissariat Aux Assurances (le "CAA"), par une décision datée du 11 novembre 2009 (la "Décision") a décidé d'ouvrir la liquidation volontaire de la Société ("Ouverture de la Liquidation").

Quatrième résolution:

Il est pris connaissance par les actionnaires de la Société que le CAA dans sa Décision a également décidé de nommer Alter Domus S.à r.l. une société Luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Il est décidé par les actionnaires de la Société à cet égard d'accorder au Liquidateur tous les pouvoirs nécessaires dans le cadre de la Liquidation et notamment avec les pouvoirs décrits par les articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés").

Il est également décidé par les actionnaires de la Société que le Liquidateur sera notamment investi des pouvoirs suivants:

- Il sera habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société aux actionnaires de la Société, en espèces ou en numéraire ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation; accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés sans autorisation préalable des actionnaires de la Société et notamment apporter les actifs de la Société à d'autres sociétés;

- Il peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement;

- Le Liquidateur peut en particulier, sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens mobiliers et droits, et aliéner ledit ou lesdits biens le cas échéant;

- Il peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, partie de ses pouvoirs.

Il est ensuite décidé par les actionnaires de la Société que le Liquidateur disposera également d'un pouvoir de signature sur les comptes en banque de la Société.

Cinquième résolution:

Suite à l'Ouverture de la Liquidation, il est pris connaissance par les actionnaires de la Société que les mandats des membres du conseil d'administration de la Société ont pris fin.

A cet égard, il est décidé par les actionnaires de la Société de donner pleine et entière décharge, à partir de la présente date, aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution:

Suite à l'Ouverture de la Liquidation, il est pris connaissance par les actionnaires de la Société que le mandat du réviseur d'entreprises à pris fin.

A cet égard, il est décidé par les actionnaires de la Société de donner pleine et entière décharge, à partir de la présente date, au réviseur d'entreprises de la Société pour l'exécution de son mandat, à condition qu'il continue sa mission d'audit et de contrôle des comptes annuels 2008 de la Société et des comptes pour la période débutant le 1^{er} janvier 2009 et se terminant le 11 novembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille deux cents euro (1.200,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, au jour indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare, que sur la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. À la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: J.-F. Findling, C. Soudier, J. Muszkatblit, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56500. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012645/200.

(100005701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Aïcha & Rachid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 6, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 55.841.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010013349/13.

(100006551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Wellington Global Commodities S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 139.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WELLINGTON GLOBAL COMMODITIES S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010013350/11.

(100006542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Amsterdam Water Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant Unique

Signatures

Référence de publication: 2010013354/12.

(100006731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Griffin Investments Partners Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010013355/11.

(100006717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Griffin Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010013356/11.

(100006712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Creative Laser Wood S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.551.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Catherine HELLARD, employée privée, née à Nantes, le 15 mai 1962 demeurant au 4, rue du Golf, L-1638 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Alain DONVIL, employé privé, avec adresse professionnelle au 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort,

agissant sur base d'une procuration sous seing privé établie en date du 18 décembre 2009,

dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Creative Laser Wood S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Steinfort.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires décidant comme en matière de modifications des statuts.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet principal d'agir en tant qu'agent et intermédiaire commercial, participer à la gestion de projet, l'étude, la conception de travaux dans les domaines du bois, le développement de tous travaux pour la commercialisation des matériaux en rapport avec l'industrie du bois, la collaboration technique dans des projets d'opérations de développement de sociétés et de sites d'exploitation industriel tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra également faire toute opération commerciale et toute activité en rapport avec le commerce en gros par l'achat, la vente, l'import-export de bois, d'équipements et produits liés aux domaines du bois.

La société pourra également organiser des actions de promotion, des manifestations, des foires, des stages, monter des stands et avoir toutes activités pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social de la société ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut aussi agir comme administrateur dans d'autres sociétés civiles ou commerciales.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- €) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés, jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 10. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 11. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 15. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 12 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 1^{er} mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 19. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix. L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 20. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 21. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, prénommée, déclare souscrire les cent (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société et les libérer intégralement.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer deux administrateurs à savoir:

a) Madame Catherine HELLARD, prénommée

b) La société de droit panaméen, ATTIS PROMOTION S.A., avec siège social au East 54th Street, Mossfon Building, Panama City, Panama,

inscrite au Registrar of International Business Companies de Panama sous le n° 13906,

ici représentée par Monsieur Alain DONVIL, employé privé, avec adresse professionnelle au 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort,

2) Est nommée commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ATS Consulting s.à.r.l., ayant siège social à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 117219.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

4) Le siège social est fixé à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Donvil, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. LAC/2009/57513. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012505/203.

(100005516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Griffin High Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010013357/11.

(100006711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Vienada Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010013362/11.

(100006695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Cedobar 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013364/10.

(100006688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Automatika S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.772.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7.1.2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010013365/14.

(100006601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

NATEBO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.756.

In the year two thousand and nine, on the sixth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of NATEBO (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 57.756 (the Company).

The meeting begins with Ms Nerea Nazábal Jiménez, being in the chair, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy.

The chairman appoints as secretary of the meeting, Mrs. Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mr. Raymond THILL, private employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from the attendance list prepared and certified by the bureau that 20,000 (twenty thousand) shares with a par value of EUR 453,79 (four hundred fifty-three euro and seventy-nine cent) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 9.075.604,32 (nine million seventy-five thousand six hundred and four euro and thirty-two cent) are duly represented at this Meeting. The Meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having acknowledged having been duly informed on the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders represented at the Meeting, the members of the bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxy to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to Curaçao, Netherlands Antilles, (the Transfer) and adoption of the Netherlands Antilles nationality by the Company;

2. Modification of the corporate denomination of the Company from "NATEBO (Luxembourg) S.A." into "NATEBO N.V." and restatement of the articles of association of the Company to adapt them to the laws of the Netherlands Antilles;

3. Confirmation that the Company will, upon the Transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without discontinuance or limitations;

4. Removal of the directors and the statutory auditor of the Company and discharge for the performance of their respective mandate;

5. Appointment of Equity Trust Company (Curaçao) N.V., having its registered office at Pietermaai 15, Curaçao, Netherlands Antilles, as sole director of the Company;

6. Striking off of the Company from the Register of Trade and Companies of Luxembourg upon receipt of the confirmation of the registration of the Company in Curacao, Netherlands Antilles;

7. Appointment of Manacor (Luxembourg) S.A. acting individually, to perform all acts and formalities in connection with the Transfer;

8. Miscellaneous.

Thereupon, the Meeting unanimously passed the following resolutions, subject however to the fulfilment of the condition precedent indicated below.

First resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to Pietermaai 15, Curaçao, Netherlands Antilles, which shall become the Company's registered office.

The Transfer and the change of its nationality will be carried out without interruption in the legal personality of the Company, subject to the fulfilment of the condition precedent indicated below. As a result of such Transfer and change of nationality, the Company will be subject to the laws of the Netherlands Antilles.

Second resolution

The Meeting resolves to change the corporate denomination of the Company from "NATEBO (Luxembourg) S.A." into "NATEBO N.V."

The Meeting further resolves to amend and restate the articles of association of the Company to adapt them to the laws of the Netherlands Antilles and so to read as follows:

" Art. 1.

1. The name of the company is: "NATEBO N.V.
2. The company is established in Curaçao.

Object

Art. 2.

1. The objects of the company are:
 - a. to invest its resources in securities such as shares and other certificates of participation, in bonds and other interest-bearing claims for debts under whatever name and in whatever form, to borrow money and to issue certificates of indebtedness therefore, as well as to lend money and to provide security in any form both for the benefit of the corporation and for the benefit of third parties;
 - b. to acquire:
 - (i) returns, resulting from the alienation or granting of the right to make use of copyrights, patents, models, secret processes or formulas, trade marks and other such things;
 - (ii) royalties, including rents with regard to films or the use of industrial, commercial or scientific installations and with regard to the exploitation of any mine or quarry or any other natural resources and other immovables;
 - (iii) remuneration for the rendering of technical assistance;
 - c. to acquire, possess, alienate, lease rent, manage and develop, mortgage or in general to encumber real estate and any right thereto or interest therein;
 - d. the trade - including wholesale trade, intermediate trade and future trade in as well as the import and export of raw materials, minerals, metals, organic matter, semi-products and finished products of any nature and under any name;
 - e. to participate in and manage other enterprises and corporations.
2. The company is authorized to perform any act in connection with the foregoing or incidental thereto.

Capital and Shares

Art. 3.

1. The capital of the company consists of one or more shares A and one or more shares B, all shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.
2. Whenever in these Articles of Incorporation the words shares and shareholders are mentioned, they shall have a bearing on all classes of shares and holders of those shares, unless it is shown to be otherwise by the nature of the regulation.

Art. 4.

1. All shares shall be registered by name and are numbered as from one.
2. At the request of the shareholder, share certificates can be issued for the shares.

The value of the call paid and any obligation to pay additional calls on the share shall be stated on such certificate. The costs of issuance of share certificates shall be for the account of the company.
3. At the request of a shareholder, share certificates may be issued which represent more than one share per certificate. A shareholder may request that a certificate which represents more than one share be exchanged for multiple certificates. The share certificates shall be signed by a managing director.

Art. 5.

1. If one has made acceptable to the satisfaction of the board of managing directors that a share certificate, belonging to him, has been lost or mislaid, a duplicate certificate can at the request of the shareholder concerned, be issued under such conditions and guarantees as the board of managing directors shall determine. By issuance of the new share certificates, on which mention shall be made that it is a duplicate, the original one shall become void.
2. Damaged share certificates may be exchanged by the board of managing directors against new exemplars. The damaged exemplars, which are turned in, must be destroyed forthwith by the board of managing directors.
3. All expenses in connection with the issuance of duplicates or new certificates shall be for the account of the applicant and must, if so desired, be paid by him in advance.

Art. 6.

1. a. Shares (including the granting of rights to acquire shares) shall be issued pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, hereafter referred to in these articles as the "general meeting". The subsequent issue shall be effected by means of a deed signed by the company and the acquirer.
 - b. The general meeting shall determine both the issue price and the conditions for issue in accordance with these articles.

2. Each shareholder shall have, subject to law, a preferential right of subscription to any issue of shares pro rata to the total amount of his shares of the class concerned. A preferential right of subscription shall not be assignable.

3. Each share shall be issued only against immediate full payment of the nominal value of such share.

Register of shares

Art. 7.

1. The board of managing directors shall keep a register of shares in which the names and addresses of all holders of registered shares, together with the quantity, the class and the numbers of the shares, the date on which the holder's shares were acquired (the date of issuance, the date of acknowledgement or service), as well as the amount paid up on each share or stated as call paid thereon and the obligation, if any, to pay additional calls, and also whether or not a share certificate has been issued, shall be entered. The register shall be regularly maintained.

2. The register shall also contain the name and address of every person who possesses a usufructuary right in respect of shares or a pledge of shares, together with the date on which such right or pledge was acquired and the date of acknowledgement or service.

3. In case a legal entity is shareholder of the company, the board of managing directors shall also keep a register in which the information as mentioned in paragraph 1 of this article shall be entered with regard to the ultimate beneficiaries of such legal entities, which have an interest of more than ten percent (10%) in the equity of the company.

4. In respect of any person entered in the register as possessing a usufructuary right in respect of shares or a pledge of shares, the register shall specify which person is entitled to vote on the shares.

5. Each grant of release from liability in respect of a current shortfall on the full payment of shares as well as, in respect of the grant of a release from liability for a (additional) call for payment of shares, the date of the release, shall be entered in the register of shares.

6. Every person entered in the register of shares is obliged to ensure that the company is in possession of his address.

7. The board of managing directors shall issue upon request to every person entered in the register of shares a share certificate or an extract from the register of shares pertaining to that person's rights in respect of shares. If a usufructuary right in respect of shares or pledge exists the extract shall specify the information referred to in paragraph 4 above.

8. Each issuance, transfer and change of ownership of a share shall be entered in the register and each such entry shall be signed by a managing director.

Right of Use / Pledge

Art. 8. A usufructuary right or a pledge may be established on shares.

Joint property

Art. 9. Where shares, including restricted rights thereto, are held jointly the partners may choose to be represented in dealings with the company by not more than one person communicated to the company in writing.

Acquisition of own shares

Art. 10.

1. The company may not take shares in its own capital on the issue of new registered shares.

2. The acquisition by the company of shares in its capital that have not been fully paid up shall be void.

3. Fully paid up shares in the company may be acquired by the company only where all the following provisions have been met:

a. the resolution to acquire fully paid up shares in the company shall be taken by the general meeting of shareholders;

b. the equity of the company, less the acquisition price, is at least equal to or more than the total nominal value of the nominal capital;

c. after the acquisition of the shares by the company at least one share with right to vote shall remain outstanding with others than the company itself.

4. The general meeting of shareholders has the power to resolve to cancel one or more shares held by the company. On such cancellation the paragraph 2 of this article shall apply accordingly.

Transfer of shares

Art. 11.

1. A transfer of shares or of a restricted right thereto requires a deed of transfer, which transfer shall be recognised by the company or served by a bailiff on the company.

2. Acknowledgement shall take place by means of a signed annotation on the deed of transfer or a written declaration of the company, addressed to the acquirer. If shares are involved on which there is a duty to pay additional calls, the acknowledgement can take place only if the deed of transfer bears a fixed date.

3. If a share certificate has been issued by the company, such document, provided with an endorsement for transfer signed by the parties, may constitute the deed of transfer.

Management of the company

Art. 12.

1. The management of the company shall be borne by the board of managing directors, which shall consist of one or more managing directors. A legal entity may also act as a managing director.

2. Managing directors shall be appointed by the general meeting, which may, at any time, suspend or remove them.

3. A suspension in terms of paragraph 2 shall cease if the person concerned has not been dismissed within two months from the day of the suspension.

4. The remuneration and other conditions of employment shall be set by the general meeting for each managing director individually.

5. In the event of the absence or non-appearance of a managing director the remaining managing director(s) remain charged with the management of the company. In the event of the absence or non-appearance of every managing director the general meeting shall appoint one or more persons who shall be charged with temporary management of the company. Every shareholder shall be entitled to convene such general meeting.

Representation

Art. 13.

1. The board of managing directors shall represent the company. The authority to represent the company shall vest in every managing director individually.

2. In the event of a conflict of interest between the company and one or more managing directors, it shall be represented by another managing director and, in the absence of the latter, by a person designated thereto by the general meeting of shareholders.

3. The managing director who knows or ought to understand that in respect of a proposed legal act there is a question of a conflict of interests between himself and the legal entity, shall ensure as much as possible that the general meeting shall be informed hereof in time.

4. The board of managing directors may appoint officers with general or limited representative authority. Each of them shall represent the company with due observance of the limits set to his authority. Their titles shall be determined by the board of managing directors.

Annual accounts

Art. 14.

1. The financial year for the company shall be the calendar year.

2. The board of managing directors shall prepare annually, within a period of eight months from the end of the company's financial year, save where such period is extended by a maximum period of four months by the general meeting by reason of special circumstances, annual accounts, which shall be made available for inspection by the shareholders at the office of the company. The annual accounts consist of a balance sheet, profit and loss account and an explanatory statement to these documents.

The annual accounts shall be signed by each managing director.

If one or more signatures is absent that fact shall be stated together with the reason therefor.

3. The company shall ensure that the annual accounts drawn up, the annual report are available at its registered office from the day of the notice convening the general meeting convened to consider those documents. Shareholders may there inspect the documents and obtain a copy free of charge.

Approval of the annual accounts

Art. 15.

1. The annual accounts shall be approved by the general meeting.

2. Approval of the annual accounts without reservation by the general meeting operates to discharge the board of managing directors for its management during the preceding financial year.

Disposal of profits

Art. 16.

1. The profit, by which term is meant the net profit according to the adopted annual accounts, shall be entirely at the disposal of the general meeting.

2. The profit to be distributed shall be paid to the holders of shares A and B in the proportion of shares A and B held by each of them.

3. Shares held by the company in its own capital shall not be included in computing the distribution of profits, unless such shares are subject to a right of usufruct.

4. The board of managing directors shall not make an interim distribution of profits unless the provision of paragraph 2 has been satisfied.

Dividends

Art. 17. The dividend paid on shares may be claimed by the shareholder one month after approval of the annual accounts unless the general meeting determines another period. Such claims shall become prescribed upon expiry of a period of five years.

A dividend not claimed within a period of five years from the moment such claim may be entered shall vest in the company.

The general meeting of shareholders

Art. 18.

1. General meetings of shareholders shall be held in Curaçao.
2. A general meeting shall be held annually within a period not exceeding nine months from the end of the company's financial year.

The following shall be treated during that meeting:

- a. the annual accounts;
 - b. proposals placed on the agenda by the board of managing directors or by one or more shareholders. Proposals by shareholders or other persons with the right to vote on shares must be submitted in writing, with an explanatory note, to the board of managing directors before the notice convening the meeting is sent;
 - c. the designation of a person meant in paragraph 2 of article 13;
 - d. any other business, on the understanding that no legally valid resolutions may be passed in respect of business not specified in the notice convening the meeting as being on the agenda, or in any supplementary convening notice sent within the period set for giving notice convening the meeting, unless the resolution is passed unanimously at a meeting attended by every shareholder and any other person who has a right to vote on shares, or at which such persons are represented.
3. In respect of a decision establishing a period of extension within the meaning of Article 14 paragraph 2 above the annual accounts and annual report shall be treated in conformity with that decision.
 4. General meetings shall be held as frequently as the board of managing directors convene them. The board of managing directors shall be obliged to convene a general meeting when requested in writing with a detailed explanation of the business to be considered by one or more shareholders, representing at least one/tenth of the nominal capital.
 5. Each shareholder is entitled to attend, either in person or by written proxy, the general meeting and to address the meeting. Shares for which according to the law no votes may be cast shall not be taken into account in determining to what extent a shareholder is present or represented.

Convening the general meeting

Art. 19.

1. Shareholders and the persons who have a right to vote on shares shall be summoned to a general meeting by written notice specifying a period of summons of at least twelve (12) days, excluding the day of dispatch and the day of receipt. The convening notice shall be sent to the addresses of the shareholders.
2. Without prejudice to the statutory provisions or the law relating to special decisions such as those in respect of legal merger and amendment of the articles of association, the convening notice shall state the business to be considered.
3. If the requirements of the paragraphs 2 and 3 of this article were not met no legally valid resolutions may be passed except unanimously at a meeting attended by every shareholder and other persons with the right to vote on shares or at which such persons are represented.
4. A managing director is authorised to be present at the general meeting; as such he has a consultative voice.

Chairing the general meeting

Art. 20.

1. The general meeting shall be chaired by a person designated as chairman by the general meeting. The minutes of the business transacted at the general meeting shall be kept by the secretary appointed by the general meeting.
2. The board of managing directors shall be empowered to order that a notarial report of the business transacted at the general meeting shall be executed, the costs thereof to be borne by the company.
3. If a notarial report is not executed, the minutes of the business transacted at the general meeting shall be signed by the chairman and by the secretary who took the minutes during that meeting as complete and final.
4. The board of managing directors shall keep the minutes of the general meeting for a period of at least ten years at the office of the company for inspection by any shareholder or any other person who has a right of pledge or a usufructuary right on shares, at whose request a copy of such minutes shall be issued at not more than cost price.

Passing of resolutions

Art. 21.

1. Each share shall entitle the shareholder to cast one vote.
 2. The resolutions of the general meeting shall be passed by an absolute majority of the votes cast, except in those cases where a greater majority is required by these articles or by the law.
 3. Votes shall be cast verbally in respect of business other than persons; votes cast in respect of persons shall be in writing and unsigned. If a ballot in respect of persons fails to secure an absolute majority a second ballot shall be held between the two persons for whom the most votes were cast at the first ballot.
 4. If a vote in respect of business results in a tie then the proposal shall be rejected.
If a vote in respect of persons results in a tie the decision shall be by lot.
 5. Blank votes shall be deemed not to have been cast.
 6. No vote may be cast at the general meeting for a share held by the company or by a subsidiary of same.
- Shares which by virtue of the above possess no voting rights shall not be taken into account in determining to what extent capital is represented at the general meeting.

Passing of resolutions other than in a general meeting

Art. 22. Any resolution that may be passed in a general meeting may also be taken outside such meeting provided all shareholders and all managing directors shall receive in due time a message with regard to the intended passing of resolutions without a meeting being held, and all shareholders with regard to the proposal concerned, whether or not by any electronic means of transmission, have cast their vote.

Special resolutions

Art. 23.

1. A resolution to amend these articles or to wind up the company shall be passed only in a general meeting at which not less than a minimum of two thirds of the nominal capital is represented and by a majority of not less than three quarters of the votes cast.

A resolution to merge may only be taken unanimously at a general meeting of shareholders at which two thirds of the nominal capital is represented.

2. If the capital referred to in the preceding paragraph is not represented another meeting shall be convened and shall be held within one month but not earlier than fifteen days of the first meeting at which and without reference to the capital there represented the resolution to amend the articles of incorporation or to dissolve the company may be passed by a majority of not less than three quarters of the votes cast, while the resolutions to merge shall be taken with unanimous vote.

The notice convening this meeting shall state that it is a second meeting.

Convening notices and other notices

Art. 24.

1. Convening notices and other notices sent by or to the company shall be in writing sent by mail, whether or not recorded, telefax or by e-mail. Messages intended for shareholders shall be sent to the address known to the company. Messages intended for the board of managing directors shall be sent to the address of the company.

2. Notices that by virtue of law or the articles of association must be sent to the general meeting may be effected by inclusion in the notice convening the general meeting.

Dissolution

Art. 25.

1. Liquidation of the company upon its winding up shall be done by the board of managing directors, unless the general meeting determines otherwise.

2. These articles shall, as far as possible, remain in force during the liquidation. The provisions relating to managing directors shall apply to the liquidators.

3. If the annual accounts covering the financial year, closing as on the date of the dissolution of the company, shows a profit balance, this balance shall be divided in conformity with the provisions of article 16 of these Articles of Incorporation.

The balance left on liquidation of the company shall be distributed to the shareholders in proportion of the amounts paid up on each share.

4. The company shall continue to exist after winding up to the extent that such continued existence shall be required for the purposes of liquidating the assets of the company only.

Final provision

Art. 26. Any powers not conferred on other persons shall, within the limits set by law and these articles, be vested in the general meeting."

Third resolution

The Meeting resolves to confirm that the Company will, upon Transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without any limitations or discontinuance. The Company will thus continue to own all its assets and liabilities incurred or entered into before the Transfer and change of nationality.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept the removal of (i) the directors of the Company, namely Manacor (Luxembourg) S.A., Mutua (Luxembourg) S.A. and Fides (Luxembourg) S.A. and (ii) the statutory auditor of the Company, i.e. Euraudit S.à r.l. with effect as of the date of this Meeting and to give them full and unconditional discharge for the performance of their respective mandate.

Fifth resolution

The Meeting resolves to appoint Equity Trust Company (Curaçao) N.V., having its registered office at Pietermaai 15, Curaçao, Netherlands Antilles, as sole director of the Company with effect as of the date of this Meeting and for an unlimited duration.

Sixth resolution

The Meeting resolves to strike off the Company from the Register of Trade and Companies of Luxembourg upon fulfilment of the condition precedent indicated hereafter.

Seventh resolution

The Meeting resolves to appoint Manacor (Luxembourg) S.A., with full power of substitution, acting individually, (A) to represent the Company vis-à-vis any authority or body in Luxembourg in order to (i) accomplish all formalities, (ii) enter into, execute and deliver all such documents and (iii) do all acts and things, as are necessary or useful in connection with the Transfer and the change of nationality and (B) in the name and on behalf of the Company to appear before the notary to state the fulfilment of the condition precedent indicated hereafter.

Condition precedent

All of the above resolutions have been passed under the condition precedent that the Company is registered with the Netherlands Antilles Register Office.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

The undersigned Notary also states that the Luxembourg laws applicable to Natebo (Luxembourg) S.A. do not oppose to the change of its nationality.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de NATEBO (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.756 (la Société).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nerea NAZABAL, avec adresse professionnelle au 46a, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Erwin Vande CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le Bureau ayant été ainsi formé, Madame le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Il ressort de la liste de présence préparée et certifiée par le Bureau que 20.000 (vingt-mille) actions d'une valeur nominale de EUR 453,79 (quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-neuf cent) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société qui est de EUR 9.075.604,32 (neuf millions soixante-quinze mille six cent quatre euros et trente-deux cent) sont dûment représentées à la présente Assemblée. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour, reproduits ci-après, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée reconnaissant avoir été dûment informés de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec la procuration pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, du lieu principal d'établissement et du lieu de gestion effective de la Société du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Curaçao, Antilles Néerlandaises (le Transfert) et adoption de la nationalité des Antilles Néerlandaises par la Société;

2. Modification de la dénomination sociale de la Société de "NATEBO (Luxembourg) S.A." en "NATEBO N.V." et refonte des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois des Antilles Néerlandaises;

3. Confirmation que la Société restera, dès le Transfert et le changement de nationalité, le propriétaire de tous ses actifs et passifs sans dissolution ou limitations;

4. Révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société et quitus accordé pour l'exécution de leurs mandats respectifs;

5. Nomination de Equity Trust Company (Curaçao) N.V., ayant son siège social à Pietermaai 15, Curaçao, Antilles Néerlandaises, en tant qu'administrateur unique de la société;

6. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg suite à la confirmation de la part du registre de Sociétés à Curaçao, Antilles Néerlandaises;

7. Nomination de Manacor (Luxembourg) S.A. agissant individuellement afin d'accomplir tous les actes et formalités en rapport avec le Transfert;

8. Divers.

Sur ce, l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes, sous réserve de la condition préalable indiquée ci-dessous.

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social, le lieu principal d'établissement et le lieu de gestion effective de la Société du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Pietermaai 15, Curaçao, Antilles Néerlandaises, qui deviendra le siège social de la Société.

Le Transfert et le changement de nationalité de la Société sera effectué sans dissolution de la personnalité juridique de la Société, sous réserve de l'accomplissement de la condition préalable mentionnée ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide ensuite de changer la dénomination sociale de la Société de "NATEBO (Luxembourg) S.A." en "NATEBO N.V."

L'Assemblée décide de procéder à la refonte des statuts de la Société, afin de les rendre conformes aux lois des Antilles Néerlandaises et qui auront la teneur suivante:

"Art. 1.

1. The name of the company is: "NATEBO N.V."
2. The company is established in Curaçao.

Object

Art. 2.

1. The objects of the company are:
 - a. to invest its resources in securities such as shares and other certificates of participation, in bonds and other interest-bearing claims for debts under whatever name and in whatever form, to borrow money and to issue certificates of indebtedness therefore, as well as to lend money and to provide security in any form both for the benefit of the corporation and for the benefit of third parties;
 - b. to acquire:
 - (i) returns, resulting from the alienation or granting of the right to make use of copyrights, patents, models, secret processes or formulas, trade marks and other such things;
 - (ii) royalties, including rents with regard to films or the use of industrial, commercial or scientific installations and with regard to the exploitation of any mine or quarry or any other natural resources and other immovables;
 - (iii) remuneration for the rendering of technical assistance;

c. to acquire, possess, alienate, lease rent, manage and develop, mortgage or in general to encumber real estate and any right thereto or interest therein;

d. the trade - including wholesale trade, intermediate trade and future trade in as well as the import and export of raw materials, minerals, metals, organic matter, semi-products and finished products of any nature and under any name;

e. to participate in and manage other enterprises and corporations.

2. The company is authorized to perform any act in connection with the foregoing or incidental thereto.

Capital and Shares

Art. 3.

1. The capital of the company consists of one or more shares A and one or more shares B, all shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

2. Whenever in these Articles of Incorporation the words shares and shareholders are mentioned, they shall have a bearing on all classes of shares and holders of those shares, unless it is shown to be otherwise by the nature of the regulation.

Art. 4.

1. All shares shall be registered by name and are numbered as from one.

2. At the request of the shareholder, share certificates can be issued for the shares.

The value of the call paid and any obligation to pay additional calls on the share shall be stated on such certificate. The costs of issuance of share certificates shall be for the account of the company.

3. At the request of a shareholder, share certificates may be issued which represent more than one share per certificate. A shareholder may request that a certificate which represents more than one share be exchanged for multiple certificates. The share certificates shall be signed by a managing director.

Art. 5.

1. If one has made acceptable to the satisfaction of the board of managing directors that a share certificate, belonging to him, has been lost or mislaid, a duplicate certificate can at the request of the shareholder concerned, be issued under such conditions and guarantees as the board of managing directors shall determine. By issuance of the new share certificates, on which mention shall be made that it is a duplicate, the original one shall become void.

2. Damaged share certificates may be exchanged by the board of managing directors against new exemplars. The damaged exemplars, which are turned in, must be destroyed forthwith by the board of managing directors.

3. All expenses in connection with the issuance of duplicates or new certificates shall be for the account of the applicant and must, if so desired, be paid by him in advance.

Art. 6.

1. a. Shares (including the granting of rights to acquire shares) shall be issued pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, hereafter referred to in these articles as the "general meeting". The subsequent issue shall be effected by means of a deed signed by the company and the acquirer.

b. The general meeting shall determine both the issue price and the conditions for issue in accordance with these articles.

2. Each shareholder shall have, subject to law, a preferential right of subscription to any issue of shares pro rata to the total amount of his shares of the class concerned. A preferential right of subscription shall not be assignable.

3. Each share shall be issued only against immediate full payment of the nominal value of such share.

Register of shares

Art. 7.

1. The board of managing directors shall keep a register of shares in which the names and addresses of all holders of registered shares, together with the quantity, the class and the numbers of the shares, the date on which the holder's shares were acquired (the date of issuance, the date of acknowledgement or service), as well as the amount paid up on each share or stated as call paid thereon and the obligation, if any, to pay additional calls, and also whether or not a share certificate has been issued, shall be entered. The register shall be regularly maintained.

2. The register shall also contain the name and address of every person who possesses a usufructuary right in respect of shares or a pledge of shares, together with the date on which such right or pledge was acquired and the date of acknowledgement or service.

3. In case a legal entity is shareholder of the company, the board of managing directors shall also keep a register in which the information as mentioned in paragraph 1 of this article shall be entered with regard to the ultimate beneficiaries of such legal entities, which have an interest of more than ten percent (10%) in the equity of the company.

4. In respect of any person entered in the register as possessing a usufructuary right in respect of shares or a pledge of shares, the register shall specify which person is entitled to vote on the shares.

5. Each grant of release from liability in respect of a current shortfall on the full payment of shares as well as, in respect of the grant of a release from liability for a (additional) call for payment of shares, the date of the release, shall be entered in the register of shares.

6. Every person entered in the register of shares is obliged to ensure that the company is in possession of his address.

7. The board of managing directors shall issue upon request to every person entered in the register of shares a share certificate or an extract from the register of shares pertaining to that person's rights in respect of shares. If a usufructuary right in respect of shares or pledge exists the extract shall specify the information referred to in paragraph 4 above.

8. Each issuance, transfer and change of ownership of a share shall be entered in the register and each such entry shall be signed by a managing director.

Right of Use / Pledge

Art. 8. A usufructuary right or a pledge may be established on shares.

Joint property

Art. 9. Where shares, including restricted rights thereto, are held jointly the partners may choose to be represented in dealings with the company by not more than one person communicated to the company in writing.

Acquisition of own shares

Art. 10.

1. The company may not take shares in its own capital on the issue of new registered shares.

2. The acquisition by the company of shares in its capital that have not been fully paid up shall be void.

3. Fully paid up shares in the company may be acquired by the company only where all the following provisions have been met:

a. the resolution to acquire fully paid up shares in the company shall be taken by the general meeting of shareholders;

b. the equity of the company, less the acquisition price, is at least equal to or more than the total nominal value of the nominal capital;

c. after the acquisition of the shares by the company at least one share with right to vote shall remain outstanding with others than the company itself.

4. The general meeting of shareholders has the power to resolve to cancel one or more shares held by the company. On such cancellation the paragraph 2 of this article shall apply accordingly.

Transfer of shares

Art. 11.

1. A transfer of shares or of a restricted right thereto requires a deed of transfer, which transfer shall be recognised by the company or served by a bailiff on the company.

2. Acknowledgement shall take place by means of a signed annotation on the deed of transfer or a written declaration of the company, addressed to the acquirer. If shares are involved on which there is a duty to pay additional calls, the acknowledgement can take place only if the deed of transfer bears a fixed date.

3. If a share certificate has been issued by the company, such document, provided with an endorsement for transfer signed by the parties, may constitute the deed of transfer.

Management of the company

Art. 12.

1. The management of the company shall be borne by the board of managing directors, which shall consist of one or more managing directors. A legal entity may also act as a managing director.

2. Managing directors shall be appointed by the general meeting, which may, at any time, suspend or remove them.

3. A suspension in terms of paragraph 2 shall cease if the person concerned has not been dismissed within two months from the day of the suspension.

4. The remuneration and other conditions of employment shall be set by the general meeting for each managing director individually.

5. In the event of the absence or non-appearance of a managing director the remaining managing director(s) remain charged with the management of the company. In the event of the absence or non-appearance of every managing director the general meeting shall appoint one or more persons who shall be charged with temporary management of the company. Every shareholder shall be entitled to convene such general meeting.

Representation

Art. 13.

1. The board of managing directors shall represent the company. The authority to represent the company shall vest in every managing director individually.

2. In the event of a conflict of interest between the company and one or more managing directors, it shall be represented by another managing director and, in the absence of the latter, by a person designated thereto by the general meeting of shareholders.

3. The managing director who knows or ought to understand that in respect of a proposed legal act there is a question of a conflict of interests between himself and the legal entity, shall ensure as much as possible that the general meeting shall be informed hereof in time.

4. The board of managing directors may appoint officers with general or limited representative authority. Each of them shall represent the company with due observance of the limits set to his authority. Their titles shall be determined by the board of managing directors.

Annual accounts

Art. 14.

1. The financial year for the company shall be the calendar year.

2. The board of managing directors shall prepare annually, within a period of eight months from the end of the company's financial year, save where such period is extended by a maximum period of four months by the general meeting by reason of special circumstances, annual accounts, which shall be made available for inspection by the shareholders at the office of the company. The annual accounts consist of a balance sheet, profit and loss account and an explanatory statement to these documents.

The annual accounts shall be signed by each managing director.

If one or more signatures is absent that fact shall be stated together with the reason therefor.

3. The company shall ensure that the annual accounts drawn up, the annual report are available at its registered office from the day of the notice convening the general meeting convened to consider those documents. Shareholders may there inspect the documents and obtain a copy free of charge.

Approval of the annual accounts

Art. 15.

1. The annual accounts shall be approved by the general meeting.

2. Approval of the annual accounts without reservation by the general meeting operates to discharge the board of managing directors for its management during the preceding financial year.

Disposal of profits

Art. 16.

1. The profit, by which term is meant the net profit according to the adopted annual accounts, shall be entirely at the disposal of the general meeting.

2. The profit to be distributed shall be paid to the holders of shares A and B in the proportion of shares A and B held by each of them.

3. Shares held by the company in its own capital shall not be included in computing the distribution of profits, unless such shares are subject to a right of usufruct.

4. The board of managing directors shall not make an interim distribution of profits unless the provision of paragraph 2 has been satisfied.

Dividends

Art. 17. The dividend paid on shares may be claimed by the shareholder one month after approval of the annual accounts unless the general meeting determines another period. Such claims shall become prescribed upon expiry of a period of five years.

A dividend not claimed within a period of five years from the moment such claim may be entered shall vest in the company.

The general meeting of shareholders

Art. 18.

1. General meetings of shareholders shall be held in Curaçao.

2. A general meeting shall be held annually within a period not exceeding nine months from the end of the company's financial year.

The following shall be treated during that meeting:

a. the annual accounts;

b. proposals placed on the agenda by the board of managing directors or by one or more shareholders. Proposals by shareholders or other persons with the right to vote on shares must be submitted in writing, with an explanatory note, to the board of managing directors before the notice convening the meeting is sent;

c. the designation of a person meant in paragraph 2 of article 13;

d. any other business, on the understanding that no legally valid resolutions may be passed in respect of business not specified in the notice convening the meeting as being on the agenda, or in any supplementary convening notice sent within the period set for giving notice convening the meeting, unless the resolution is passed unanimously at a meeting attended by every shareholder and any other person who has a right to vote on shares, or at which such persons are represented.

3. In respect of a decision establishing a period of extension within the meaning of Article 14 paragraph 2 above the annual accounts and annual report shall be treated in conformity with that decision.

4. General meetings shall be held as frequently as the board of managing directors convene them. The board of managing directors shall be obliged to convene a general meeting when requested in writing with a detailed explanation of the business to be considered by one or more shareholders, representing at least one-tenth of the nominal capital.

5. Each shareholder is entitled to attend, either in person or by written proxy, the general meeting and to address the meeting. Shares for which according to the law no votes may be cast shall not be taken into account in determining to what extent a shareholder is present or represented.

Convening the general meeting

Art. 19.

1. Shareholders and the persons who have a right to vote on shares shall be summoned to a general meeting by written notice specifying a period of summons of at least twelve (12) days, excluding the day of dispatch and the day of receipt. The convening notice shall be sent to the addresses of the shareholders.

2. Without prejudice to the statutory provisions or the law relating to special decisions such as those in respect of legal merger and amendment of the articles of association, the convening notice shall state the business to be considered.

3. If the requirements of the paragraphs 2 and 3 of this article were not met no legally valid resolutions may be passed except unanimously at a meeting attended by every shareholder and other persons with the right to vote on shares or at which such persons are represented.

4. A managing director is authorised to be present at the general meeting; as such he has a consultative voice.

Chairing the general meeting

Art. 20.

1. The general meeting shall be chaired by a person designated as chairman by the general meeting. The minutes of the business transacted at the general meeting shall be kept by the secretary appointed by the general meeting.

2. The board of managing directors shall be empowered to order that a notarial report of the business transacted at the general meeting shall be executed, the costs thereof to be borne by the company.

3. If a notarial report is not executed, the minutes of the business transacted at the general meeting shall be signed by the chairman and by the secretary who took the minutes during that meeting as complete and final.

4. The board of managing directors shall keep the minutes of the general meeting for a period of at least ten years at the office of the company for inspection by any shareholder or any other person who has a right of pledge or a usufructuary right on shares, at whose request a copy of such minutes shall be issued at not more than cost price.

Passing of resolutions

Art. 21.

1. Each share shall entitle the shareholder to cast one vote.

2. The resolutions of the general meeting shall be passed by an absolute majority of the votes cast, except in those cases where a greater majority is required by these articles or by the law.

3. Votes shall be cast verbally in respect of business other than persons; votes cast in respect of persons shall be in writing and unsigned. If a ballot in respect of persons fails to secure an absolute majority a second ballot shall be held between the two persons for whom the most votes were cast at the first ballot.

4. If a vote in respect of business results in a tie then the proposal shall be rejected.

If a vote in respect of persons results in a tie the decision shall be by lot.

5. Blank votes shall be deemed not to have been cast.

6. No vote may be cast at the general meeting for a share held by the company or by a subsidiary of same.

Shares which by virtue of the above possess no voting rights shall not be taken into account in determining to what extent capital is represented at the general meeting.

Passing of resolutions other than in a general meeting

Art. 22. Any resolution that may be passed in a general meeting may also be taken outside such meeting provided all shareholders and all managing directors shall receive in due time a message with regard to the intended passing of

resolutions without a meeting being held, and all shareholders with regard to the proposal concerned, whether or not by any electronic means of transmission, have cast their vote.

Special resolutions

Art. 23.

1. A resolution to amend these articles or to wind up the company shall be passed only in a general meeting at which not less than a minimum of two thirds of the nominal capital is represented and by a majority of not less than three quarters of the votes cast.

A resolution to merge may only be taken unanimously at a general meeting of shareholders at which two thirds of the nominal capital is represented.

2. If the capital referred to in the preceding paragraph is not represented another meeting shall be convened and shall be held within one month but not earlier than fifteen days of the first meeting at which and without reference to the capital there represented the resolution to amend the articles of incorporation or to dissolve the company may be passed by a majority of not less than three quarters of the votes cast, while the resolutions to merge shall be taken with unanimous vote.

The notice convening this meeting shall state that it is a second meeting.

Convening notices and other notices

Art. 24.

1. Convening notices and other notices sent by or to the company shall be in writing sent by mail, whether or not recorded, telefax or by e-mail. Messages intended for shareholders shall be sent to the address known to the company. Messages intended for the board of managing directors shall be sent to the address of the company.

2. Notices that by virtue of law or the articles of association must be sent to the general meeting may be effected by inclusion in the notice convening the general meeting.

Dissolution

Art. 25.

1. Liquidation of the company upon its winding up shall be done by the board of managing directors, unless the general meeting determines otherwise.

2. These articles shall, as far as possible, remain in force during the liquidation. The provisions relating to managing directors shall apply to the liquidators.

3. If the annual accounts covering the financial year, closing as on the date of the dissolution of the company, shows a profit balance, this balance shall be divided in conformity with the provisions of article 16 of these Articles of Incorporation.

The balance left on liquidation of the company shall be distributed to the shareholders in proportion of the amounts paid up on each share.

4. The company shall continue to exist after winding up to the extent that such continued existence shall be required for the purposes of liquidating the assets of the company only.

Final provision

Art. 26. Any powers not conferred on other persons shall, within the limits set by law and these articles, be vested in the general meeting."

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la révocation (i) des administrateurs de la Société, soit Manacor (Luxembourg) S.A., Mutua (Luxembourg) S.A. et Fides (Luxembourg) S.A. et (ii) du commissaire aux comptes de la Société, soit Euraudit S.à r.l., avec effet à compter de la date de la présente assemblée générale des actionnaires et de leur donner pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Equity Trust Company (Curaçao) N.V., établie et ayant son siège social à Pietermaai 15, Curaçao, Antilles Néerlandaises, en tant qu'administrateur unique de la société avec effet au jour de la présente assemblée générale des actionnaires et pour une durée illimitée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide qu'il sera procédé à la radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg après l'accomplissement de la condition préalable mentionnée ci-dessous.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer Manacor (Luxembourg) S.A., avec pouvoir de substitution, agissant individuellement, (A) afin de représenter la Société vis-à-vis de toute autorité ou entité au Luxembourg en vue (i) d'accomplir toutes les

formalités, (ii) établir, exécuter et délivrer tous documents et (iii) d'accomplir chaque acte et entreprendre toute démarche qui s'avérerait nécessaire et utile en relation avec le présent Transfert et changement de nationalité et (B) de comparaître au nom et pour le compte de la Société devant le notaire afin de confirmer l'accomplissement de la condition préalable mentionnée ci-dessous.

Condition préalable

Toutes les résolutions ont été prises sous la condition préalable que la Société sera enregistrée au Registre des Sociétés aux Antilles Néerlandaises.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le notaire déclare également que les lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à Natebo (Luxembourg) S.A. ne s'opposent pas au changement de sa nationalité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, lesdites parties comparantes ont signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. N. Jiménez, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42212. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012577/715.

(100005508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Automatika S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.772.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7.1.2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010013366/14.

(100006600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Valartis Fund Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.827.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil
d'Administration par voie circulaire avec effet au 29 juin 2009*

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Félix MORF comme Administrateur de la Société
- de coopter Monsieur Philipp LEIBUNDGUT, résidant professionnellement 2-4 Place du Molard, CH-1204 Genève, comme Administrateur en lieu et place de Monsieur Félix MORF
- que Monsieur Philipp LEIBUNDGUT terminera le mandat de son prédécesseur
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la nomination de Monsieur Philipp LEIBUNDGUT.

Certifié conforme et sincère
Pour VALARTIS FUND ADVISORY
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A
Signatures

Référence de publication: 2010013367/20.

(100006619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Dragonera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.966.

—
*Extrait des résolutions de l'assemblée
générale extraordinaire tenue le 7 janvier 2010*

1. L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Simon TORTELL
- Monsieur Francesco OLIVIERI
- Madame Kristen SIMAT

2. L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire INTERNATIONAL MANAGING COMPANY INC.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010013368/18.

(100006876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013269/10.

(100006285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Mattun GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6116 Junglinster, 10, Gaalgebierg.

R.C.S. Luxembourg B 150.565.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den vierten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft VALLUGA S.A., mit Sitz in L-6116 Junglinster, 10, rue Gaalgebierg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 145.891,

hier vertreten durch Herrn Thierry HELLERS, Wirtschaftsberater, beruflich ansässig in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 30. Dezember 2009,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "MATTUN GmbH".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Junglinster.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Erwerb und die Verwertung von eigenen Immobilien und Grundstücken.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch die Aktiengesellschaft VALLUGA S.A., mit Sitz in L-6116 Junglinster, 10, rue Gaalgebierg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 145.891, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Der Korn parent, handelnd wie vorerwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zur Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Nina ELVERS, Geschäftsführerin, wohnhaft in L-6116 Junglinster, 10, rue Gaalgebierg.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6116 Junglinster, 10, rue Gaalgebierg.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. HELLERS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 janvier 2010. Relation: ECH/2010/36. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 04. Januar 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010012534/123.

(100005818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Index Luxembourg S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 91.740.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire des actionnaires du 28 octobre 2009*

Après délibération, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires adopte à l'unanimité la résolution suivante:
PREMIER TAX S.A., ayant son siège à L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2015.

Bertrange, le 28 octobre 2009.

M. Lucien Voet / Mme Maria Keersmaekers / M. Luc Lesire
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010013385/15.

(100006351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

NG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 109.221.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 9 décembre 2009 de la société NG Luxembourg S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010:

- PricewaterhouseCoopers, une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, immatriculée sous le numéro RCS Luxembourg B 65.477, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Renouvellement des mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010:

- Monsieur Christopher Paul Jenner, né le 11 novembre 1944 à Edinburgh, Grande-Bretagne, demeurant à 57A, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Luxembourg.

- Monsieur Peter William Gerrard, né le 21 octobre 1947 à New York, les Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 34, Domain de Brammeschhof, L-8290 Kehlen, Luxembourg.

- Monsieur Mark Anthony Flawn, né le 1^{er} avril 1956 à Birmingham, Grande-Bretagne, demeurant à 1-3, Strand, WC2N 5EH, Londres, Grande-Bretagne.

- Monsieur Laurence Adrian Richardson, né le 8 août 1939 à Aruba, demeurant à 30-34, Schouwburgplain, NL-3012 CL, Rotterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NG Luxembourg S.A.
Christopher Paul Jenner
Administrateur

Référence de publication: 2010013373/26.

(100006909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

LSRC II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.568,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.582.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2010012887/13.

(100005814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

European Life Settlements Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.046.

Il résulte du Conseil de Gérance tenu au siège social en date du 5 août 2009 de la société European Life Settlements Management S.à r.l. que les Gérants ont pris la décision suivante:

1. Nomination du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à partir du 5 août 2009:

M. Bastiaan Bernardus DIJKMAN, né le 17 novembre 1965 à Hilversum, Pays-Bas, ayant pour adresse privée Utrechtseweg 74, 1213 TX Hilversum, Pays-Bas.

Veillez prendre note du changement d'adresse de l'associé suivant:

2. European Life Settlements Management BV

Schapendrift 50

1251 XH Laren

Pays-Bas

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Life Settlements Management S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010013369/23.

(100006923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

IT 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.683.

Extrait des résolutions prises en date du 16 décembre 2009

Suite à la signature d'un contrat de vente de parts sociales en date du 16 décembre 2009, les 500 parts sociales représentant l'intégrité du capital sociale détenues dans la société IT 2 S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 125.683

par IS EF Three S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 128.334

ont été cédées à:

IS Business Services S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B.137.335

Suite aux cessions de parts sociales, l'associé unique actuel de la Société est IS Business Services S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010012729/20.

(100006162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Spectrum Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 75.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013037/10.

(100005971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

European Life Settlements Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.450.

—
Veuillez prendre note des corrections concernant l'associé suivant:

1. Abacus Life Settlements Management B.V. est dénommée désormais European Life Settlements Management B.V., ayant pour siège social Schapendrift, 50, 1251 XH Laren, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Life Settlements Investments S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010013371/16.

(100006916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Litoprint S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 41.107.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 12 novembre 2009

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Philippe STANKO, Administrateur. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Certifié sincère et conforme

LITOPRINT S.A.

N. VENTURINI / P. STANKO

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010013377/16.

(100006309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Haxo S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 137.932.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013043/11.

(100005987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Cranberry Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 73.307.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013045/11.

(100005983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Holding Six S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 98.680.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale des actionnaires du 28 octobre 2009*

Le mandat de l'administrateur MAYA INVEST Ltd., représentée par Madame Maria Keersmaekers, domiciliée à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee, dont le siège social est situé à 3rd floor, Conway House, 7-9, Conway street, St Hélier, Jersey JE2 3NT, arrive à expiration.

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale accepte la reconduction du mandat de l'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Le mandat de l'administrateur ALPHA ACCOUNTING AG, ayant son siège à FL-9494 Schaan, Felbaweg, 10, représentée par Monsieur Luc Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee, arrive à expiration.

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale accepte la reconduction du mandat de l'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Le mandat de l'administrateur PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED, ayant son siège à Republic of Mauritius, Port Louis, 5th Floor C&R Court, 49, Labourdonnais Street, représentée par Monsieur Luc Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee, arrive à expiration.

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale accepte la reconduction du mandat de l'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Est nommée commissaire aux comptes, à l'unanimité des voix

PREMIER TAX S.A., dont le siège social est établi à L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui accepte.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.00 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal lequel est signé par le président, le secrétaire, le scrutateur.

Procès-verbal rédigé à Bertrange, à la date susmentionnée, en 3 exemplaires.

M. Lucien Voet / Mme Maria Keersmaekers / M. Luc Lesire

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010013382/32.

(100006345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Voyages Emile WEBER s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 16.639.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013047/10.

(100005979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Cranberry Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 157.521.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.100.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013046/11.

(100005982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Aldebaran S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.223.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 7 janvier 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ALDEBARAN SA., dont le siège social à 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a été dénoncé le 3 avril 2006.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge, et désigné comme liquidateur Maître Paul Péporté, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 janvier 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

Le liquidateur

Référence de publication: 2010012671/18.

(100005930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

BUREAU D'ETUDES BOYDENS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 12, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 141.892.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique tenue au siège social en date du 6 Novembre 2009

Résolution unique

L'Assemblée décide de nommer un Gérant Technique, à savoir Monsieur Laurent MARX, né le 23 août 1970, demeurant à F-57970 Yutz, 13, Rue Ambroise Paré.

Celui-ci aura tous les pouvoirs pour engager valablement la société dans toutes études faites dans le domaine équipement technique des bâtiments (climatisation - chauffage - sanitaire - électricité - électromécanique)..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour acceptation et prise de connaissance

Monsieur Wim BOYDENS

Le Président / L'Associé Unique / Le Gérant

Référence de publication: 2010012755/18.

(100006173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Elster Group S.E., Société Européenne.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 103.553.

—
EXTRAIT

- Il résulte d'un courrier en date du 7 janvier 2010 que M. Hugh Alexander Briggs, demeurant 111 Strand, Londres WC2R OAG, Royaume-Uni a démissionné de son poste de directeur de la Société et ce avec effet immédiat;

- Il résulte d'un courrier en date du 7 janvier 2010 que Mme Delphine Tempé, demeurant 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a démissionné de son poste de directeur de la Société et ce avec effet immédiat;

- Il résulte d'un courrier en date du 7 janvier 2010 que Mme Emmanuela Brero, demeurant 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de directeur de la Société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010012572/18.

(100005545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Musca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.
R.C.S. Luxembourg B 96.900.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

MUSCA S.A.
Société Anonyme
Bruno ABBATE
Administrateur

Référence de publication: 2010013061/14.

(100006189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Mominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.
R.C.S. Luxembourg B 50.651.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

MOMINVEST
Société Anonyme
Bruno ABBATE
Administrateur

Référence de publication: 2010013062/14.

(100006187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Tamara Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 100.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAMARA TWO S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010013063/13.

(100005615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Tamara Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 100.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAMARA TWO S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010013064/13.

(100005612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

MRIF Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 28.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.104.

Les comptes annuels pour la période du 14 juillet 2008 (date de constitution) au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013036/12.

(100005957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Eurosecur Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013038/10.

(100006001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Café Am Forum s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 46.736.

Les comptes annuels au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013040/10.

(100005727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Cluny S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013041/11.

(100005993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Soim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 54.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013050/10.

(100006004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Sàrl Wilmes & Söhne, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 100.432.

Im Jahre zweitausendneun, am achtzehnten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "SARL WILMES & SÖHNE", mit Sitz in L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Urbain THOLL, mit Amtssitz in Mersch, am 29 März 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 652 vom 25. Juni 2004, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Statuten wurden seit der Gründung nicht mehr abgeändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Joseph Delrée, mit Berufsanschrift in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Isabel Dias, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Raymond Thill, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-9706 Clerf, 2A/46, route d'Eselborn;
2. Entsprechende Abänderung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung;
3. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

IV. Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-9706 Clerf, 2A/46, route d'Eselborn, mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

In Anbetracht des vorher gefassten Beschlusses wird Artikel 5, Absatz 1, der Satzung folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 5. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Clerf."

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR).

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Delrée, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56599. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012643/50.

(100005666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.